

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse, du général d'armée Hubert
Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le
projet de loi de finances pour 2026 2

Mercredi
15 octobre 2025
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
Président



La séance est ouverte à neuf heures une.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, nous auditionnons, dans le cadre de notre cycle budgétaire consacré au projet de loi de finances pour 2026, le général d'armée Hubert Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN).

Mon général, c'est la première fois que nous avons le plaisir de vous auditionner depuis votre prise de fonctions. Nous nous en réjouissons sincèrement. En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de travailler avec vous il y a plus de trente ans, au large de Toulon, de nuit – vous étiez capitaine au Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), moi maître dans les commandos marines –, dans le cadre du contre-terrorisme maritime. Qui aurait dit alors que nous nous retrouverions ici ?

L'année 2025 a été marquée, comme la précédente, par une forte activité opérationnelle pour la gendarmerie, en raison de nombreux engagements sur le terrain métropolitain et outre-mer, dont certains durables, notamment à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Si le budget 2025 de la gendarmerie nationale présentait une hausse significative, le gel du schéma d'emploi a interrompu la trajectoire de montée en puissance prévue par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), laquelle prévoyait la création, de 2023 à 2027, de 239 brigades de gendarmerie, de deux types : 144 brigades mobiles et 95 brigades fixes.

Près de 80 brigades ont été créées en 2024, dont une à Guidel, dans ma circonscription. En 2025, aucune création de brigade n'a eu lieu faute d'effectifs. Si tout va bien, plusieurs devraient être créées d'ici à la fin de l'année, dont une dans ma circonscription, à Bubry. Le programme 152 du projet de loi de finances pour 2026, dont Valérie Bazin-Malgras est rapporteure pour avis, prévoit une hausse du budget de la gendarmerie à hauteur de 200 millions en crédits de paiement par rapport à 2025.

Il sera intéressant de vous entendre sur plusieurs points structurants pour l'avenir de la gendarmerie et du budget prévu pour 2026. S'agissant des ressources humaines, vous aborderez notamment la sécurisation de la trajectoire de croissance des effectifs prévue par la Lopmi et la gestion de la suractivité de la gendarmerie mobile.

Concernant les équipements, si l'effort d'investissement se poursuit avec un budget d'environ 360 millions, comment gérez-vous le problème de la dette grise ainsi que l'arbitrage difficile avec d'autres postes d'investissement tels que le renouvellement du parc automobile et des véhicules spécialisés, notamment hélicoptères ?

Quant à la doctrine de la gendarmerie, nous aimerions comprendre comment s'articule votre volonté – régulièrement réaffirmée depuis votre prise de poste – du renforcement de la militarité des gendarmes. Cette réflexion nous intéresse particulièrement car nous commençons un cycle d'auditions sur la condition militaire.

M. le général d'armée Hubert Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale. C'est un honneur pour moi de me présenter devant vous, accompagné de M. François Desmadryl, directeur des soutiens et des finances, et du colonel Lelong, chef du bureau de la synthèse budgétaire. J'évoquerai, avant de dire ce qu'est la gendarmerie, ses

forces et ses points de vigilance, le contexte particulièrement exigeant et changeant dans lequel elle évolue.

Sur le plan stratégique, ce contexte est caractérisé par l'insécurité, qui n'est plus un sentiment mais qui est vécue par nos concitoyens et par les forces de l'ordre. Le niveau d'agressions qui visent ces dernières ainsi que celui de gendarmes blessés et malheureusement décédés en service est inédit. Les menaces internes et externes se rejoignent au sein de la criminalité organisée. Les crises extérieures, notamment la guerre en Ukraine, ont des conséquences sécuritaires en France.

La montée de la criminalité organisée connecte toutes les formes de délinquance, du trafic de stupéfiants à l'immigration illégale en passant par le vol en bande organisée, auxquelles il faut ajouter, moins visibles mais non moins réels, la criminalité environnementale et les enjeux du cyberspace, qui réplique et redouble les adversités du territoire physique. Tout ce qui existe dans le territoire physique existe dans le territoire virtuel, notamment les trafics – d'êtres humains, de faux papiers, d'armes, de stupéfiants.

Sur le plan budgétaire, le contexte est fait de contraintes, qui justifient des efforts à tous les niveaux, nous en sommes bien conscients, et imposent à la gendarmerie des renoncements. J'évoquerai ces points d'attention en espérant pouvoir compter sur le soutien des parlementaires, que je remercie pour leur engagement l'an passé, notamment en matière immobilière.

La gendarmerie, c'est quoi ? Je ne la définis pas sous l'angle de son rôle dans la sécurité publique et la police judiciaire. La gendarmerie, c'est une force armée dont la finalité est la couverture des territoires. La gendarmerie, c'est 102 000 militaires d'active, 5 000 personnels civils et 38 000 réservistes. Nous sommes compétents pour assurer 96 % de la sécurité de nos territoires, métropolitains et d'outre-mer. C'est plus de 51 % de la population. La gendarmerie est répartie sur 33 000 communes ; dans 30 000 communes dépourvues de police municipale, elle est la seule force de sécurité.

Elle doit faire face à une augmentation des attentes en raison de l'augmentation de la population dans sa zone de compétence, à hauteur de 3 millions d'habitants depuis 2007, et de la hausse de la délinquance et des interventions, de plus de 25 % en dix ans. En 2025, nos effectifs ont presque retrouvé leur niveau de 2007, avant la RGPP – révision générale des politiques publiques –, à 250 ETP – équivalents temps plein – près, alors même que la population vivant en zone gendarmerie ne cesse d'augmenter.

Dans ce cadre, le contrat opérationnel de la gendarmerie est spécifique. Elle est la force garante de l'égalité d'accès au service public de la sécurité et de la continuité de l'État sur le territoire national. Pour moi, tout part du terrain. Tout part du local. Tout commence par le terrain. Aucun territoire n'est épargné. Je dis souvent qu'il n'y a pas de narcotraffic s'il n'y a pas de points de deal ni « Uber Shit ». Si vous n'avez pas de cambriolages, vous n'avez pas les organisations criminelles de l'Est telles que les *Vory v Zakone*, qui alimentent le crime international.

Cette couverture territoriale porte véritablement notre capacité d'action. Elle garantit la surveillance des territoires et le contrôle des flux – sujet majeur. Elle permet de détecter les signaux de basse intensité et de dissuader les passages à l'acte. Notre présence dans tous les territoires, dans la profondeur des territoires, est une absolue nécessité. C'est un repère pour la

population et pour les élus, que je mets toujours en avant et qui relaient le besoin de sécurité. La finalité de la gendarmerie, c'est la couverture de territoire par son maillage et sa capacité de contrôle des flux.

Notre action repose sur la complémentarité entre quatre forces.

La première est la gendarmerie départementale, qui assure un maillage territorial reposant sur les brigades territoriales. Autrefois, on parlait souvent des quelque 3 000 points de vente de la gendarmerie. Moi, je n'ai pas de points de vente, parce que je n'ai rien à vendre. Nous essayons de produire de la sécurité. Nos 3 100 brigades territoriales sont des points d'appui offrant une capacité de montée en puissance qui est essentielle, car elle nous permet d'agir partout, comme l'ont montré les émeutes de 2023.

La gendarmerie nationale agit en coordination avec la police nationale, les autorités administratives et judiciaires, les élus et les polices municipales. Nous nous inscrivons dans un véritable continuum de sécurité, formalisé par les plans d'action départementaux de restauration de la sécurité au quotidien (PADRSQ) voulus par le précédent ministre de l'intérieur. Nous avons des résultats très intéressants en matière de baisse du nombre de vols, de dégradations et de destructions volontaires. Le nombre de procédures augmente significativement en matière de violences sexuelles et sexistes (VSS), notamment dans le domaine des violences intrafamiliales, ainsi que de police des transports en commun et de stupéfiants.

Nous avons – c'est notre deuxième force – des moyens spécialisés. Nous développons beaucoup nos chaînes spécialisées, qui appuient dès que cela est nécessaire nos unités territoriales. C'est une sorte de double maillage, incarnant deux principes essentiels de la gendarmerie : la subsidiarité et la complémentarité. Tout part du terrain, donc de la brigade départementale. Si l'affaire prend une importance départementale, nous travaillons avec des brigades de recherches, et ainsi de suite jusqu'à l'échelon régional ou zonal, celui des sections de recherches (SR). C'est une chaîne à la fois transverse et verticale.

Lorsque David Balland, patron de l'entreprise de cryptomonnaie Ledger, a été kidnappé et séquestré avec sa compagne, nous avons, en moins de cinquante heures, non seulement libéré l'un et l'autre mais gelé la chaîne de remontée des cryptoactifs. Cet exemple illustre l'évolution de la criminalité. Il y a quelques années, dans les affaires de séquestration, il s'agissait pour nous de remonter les communications téléphoniques, de baliser l'environnement et de traiter en direct pour la remise de rançon. Aujourd'hui, c'est fini. Les kidnappeurs appellent en passant par des VPN – réseaux privés virtuels – et peuvent aussi bien être à Hong-Kong qu'aux États-Unis ou en Amérique du Sud. Il faut donc contourner les VPN et retracer les cryptomonnaies, ce que nous savons très bien faire par nos chaînes spécialisées.

Notre troisième force est la gendarmerie mobile, qui fait face depuis plusieurs années à un niveau d'engagement inédit, notamment outre-mer, encore accru l'an dernier par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP). Nous avons 116 escadrons de gendarmerie mobile (EGM), nous pouvons en déployer jusqu'à soixante-huit tout en donnant des permissions aux personnels et surtout en les maintenant en condition opérationnelle grâce à des stages de recyclage réguliers au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier.

Cela n'est plus possible. Notre engagement quotidien moyen est compris entre 77 et 80 EGM/, ce qui signifie que nos gendarmes mobiles sont en déplacement plus de 200 jours par an. Nous avons outre-mer une quarantaine d'escadrons en permanence, dont vingt en Nouvelle-Calédonie. Leur quotidien n'est pas fait de maintien de l'ordre, mais d'appui aux forces territoriales pour garantir la sécurité publique. Ils ne sont donc plus tout à fait dans leur cœur de métier outre-mer, tout en étant indispensables dans des secteurs tels que Saint-Laurent-du-Maroni, la Martinique, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie.

Notre quatrième force est la réserve opérationnelle, qui est un apport particulièrement précieux et un atout majeur dans les territoires.

Monsieur le président, vous avez évoqué la militarité des gendarmes. Toutes ces forces font face à un durcissement des conditions d'exercice de leurs missions. C'est une réalité. Six gendarmes – auxquels je rends hommage – sont décédés en service ou en mission depuis le début de l'année ; 4 100 gendarmes ont été agressés sur le terrain et 8 000 blessés, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année dernière. Parmi les blessés, on compte 150 réservistes. Il est donc nécessaire d'aller vers des fondamentaux militaires de durcissement.

Pour faire face à cette situation sécuritaire, la gendarmerie s'adapte, par des redéploiements et des réajustements de forces, sans effectifs supplémentaires. Telle est la situation, il faut réagir. La gendarmerie, par son caractère militaire, sait en tenir compte et évoluer. J'évoquerai à ce sujet plusieurs dispositifs qui intéressent les élus.

Chaque année, depuis longtemps la gendarmerie prévoit des renforts dans les stations de ski en hiver et dans les stations balnéaires en été. Cette année, aucun gendarme mobile n'a été déplacé, ni en été ni en hiver. Les exigences accrues en matière de sécurité ont été confiées à la gendarmerie départementale. Pour caricaturer, l'hiver, nous mettons en montagne des gendarmes des plaines, l'été, nous mettons sur les côtes des gendarmes de l'intérieur. Les compagnies de marche (CDM) inaugurées aux JOP sont devenues une réalité quotidienne de la gendarmerie.

À Mayotte, où je me suis rendu dès le lendemain du passage du cyclone Chido, j'ai fait venir deux CDM de gendarmes départementaux, soit plus de 300 militaires, pour soutenir leurs camarades locaux. Ils ont immédiatement pris la relève des unités territoriales, poursuivi l'application des procédures et assuré la sécurité publique, en complément de la gendarmerie mobile elle aussi envoyée à Mayotte.

Concernant la nécessité absolue, pour la gendarmerie, de surveiller et de contrôler les territoires, l'évolution des menaces n'est pas moindre. Les routes des stupéfiants, qui reliaient les Antilles aux grands ports européens, se multiplient plus au sud, via l'Amérique du Sud et l'Afrique. Dans le sud de la France, nous faisons de plus en plus de saisies de cocaïne, sur les itinéraires de remontée vers l'Europe du Nord.

Il faut maîtriser et surveiller les territoires. J'ai donc proposé au ministre d'État, qui a avalisé l'idée, de transformer les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) en unités de contrôle des flux, ce qui ajouterait à leur cœur de métier, grâce à une formation adéquate, la surveillance des trains, des littoraux dans le cadre de brigades nautiques, des ports secondaires, des aérodromes et des canaux, offrant une vision approfondie des flux dans les territoires ; fait une fois de plus sous le plafond des effectifs.

Dans le domaine de la police judiciaire, nous avons adapté le dispositif pour mieux surveiller, mieux contrôler et mieux agir. J'ai évoqué la subsidiarité de notre organisation à partir de l'échelon régional ; à l'échelle nationale, notre vision de la police judiciaire est incomplète, sinon par le biais des offices de la gendarmerie nationale, dont certains sont communs avec la police nationale. J'ai donc pris la décision de créer l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), qui réunit les 1 200 enquêteurs des unités spécialisées de la gendarmerie nationale, telles que l'unité nationale cyber (UNC), pour appréhender la criminalité de façon plus transversale et renforcer notre impact.

Il est nécessaire non seulement de mieux travailler sur la criminalité organisée, mais de modifier en profondeur notre approche de la police judiciaire. Je dis souvent à mes gendarmes que nous ne travaillons plus sur la criminalité mais sur les criminels. Il faut, dans les territoires, mieux orienter l'action en renseignement administratif à vocation criminelle. Pour la gendarmerie, c'est une véritable révolution. Elle donne de bons résultats. Dans le Sud de la France, nous parvenons à déstructurer le réseau DZ Mafia, notamment en ciblant les collecteurs entre la France et l'Italie ; nous avons saisi plusieurs centaines de kilos d'or et de nombreux biens immobiliers. Tout cela est dû à l'action conjuguée de l'UNPJ et des SR.

En matière cyber, nous faisons un effort assez considérable. Le nombre d'infractions numériques a augmenté de 43 % en trois ans. Nous gardons un œil très attentif sur la criminalité environnementale, dont les gains illicites s'élèvent à 230 milliards par an, ce qui en fait la quatrième source de revenus criminels après les stupéfiants, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains.

Nous inscrivons notre action dans un continuum sécurité-défense. En tant que force armée de couverture des territoires, nous avons un rôle primordial dans la préservation des intérêts fondamentaux du pays et la défense opérationnelle du territoire, aux côtés des armées. Ce renforcement de notre position exige un durcissement de nos forces et l'engagement de la réserve opérationnelle dans un bloc de défense territoriale pour la préservation des activités d'importance vitale.

J'ai testé, depuis le début de l'année, un dispositif particulier dans trois départements de l'ouest du pays, le Finistère – département nucléaire –, l'Ille-et-Vilaine – département où le numérique est très présent – et la Seine-Maritime – département commercial et industriel –, visant à agir de façon ciblée sur l'industrie de défense, les bases de défense, sur les points d'importance vitale (PIV) et les opérateurs d'importance vitale (OIV). En améliorant notre connaissance de ce qui pourrait se passer en cas d'engagement majeur de la France à l'Est, nous améliorons notre capacité à tenir le territoire national.

Nous investissons beaucoup en la matière, avec l'aide d'une réserve extraordinaire, dont les effectifs sont passés en trois ans de 33 000 à 38 000 réservistes et peuvent atteindre sans difficulté à 50 000, sous réserve qu'un budget y soit consacré. Notre jeunesse – on en entend peu parler – intègre énormément la réserve. Parmi les réservistes, 70 % sont des civils, contre seulement 30 % d'anciens militaires. Tous veulent s'engager là où ils vivent, de même que le gendarme travaille là où il vit.

Le budget de la gendarmerie doit soutenir notre modèle. La Lopmi et les deux derniers exercices budgétaires illustrent l'ampleur des enjeux budgétaires du programme 152. Pour la période 2023-2027, la trajectoire portait une partie des besoins identifiés pour soutenir

les évolutions structurantes de nos modes d'action. La Lopmi, c'est 3,3 milliards et 3 540 ETP. Tout n'a pas été réalisé. Les objets portés par la Lopmi sont la réserve opérationnelle, la création de 239 brigades, des investissements immobiliers et numériques, le soutien opérationnel, l'accompagnement psychologique et la formation de nos militaires.

Concrètement, le résultat est mitigé. L'application du programme 152 a subi des contraintes extérieures. Il a fallu donner la priorité aux opérations. L'an dernier, les événements de Nouvelle-Calédonie ont obligé la gendarmerie à s'engager en masse l'année dernière au moment des JOP. Nous avons donné la priorité aux opérations sur la logistique. Les transferts de crédits ont rendu difficile le paiement des loyers. Le coût de l'engagement de vingt escadrons depuis un an en Nouvelle-Calédonie est de 155 millions, entièrement pris sur le budget de la gendarmerie.

Le budget 2026 prévoit une augmentation de 158 millions. L'effort consenti porte majoritairement sur le titre 2, qui serait porté à 5,1 milliards, hors compte d'affectation spéciale (CAS) *Pensions*, soit 125 millions supplémentaires par rapport à 2025. Cette progression couvre deux axes d'efforts prioritaires.

D'abord, il s'agit d'augmenter de 400 postes le schéma d'emplois, pour créer cinquante-huit brigades fixes et mobiles. Cette année, nous n'en avons créé aucune. Toutes les créations sont reportées à 2026, sauf dix brigades dont la création est prévue en décembre 2025. En 2024, quatre-vingts brigades ont été créées, avec 595 ETP. En 2025, le schéma d'emplois était de zéro. En 2026, prévus 400 ETP pour 58 brigades territoriales : brigades fixes et brigades mobiles. Tout cela porterait le schéma d'emploi de 2024 à 2026 à 2 395 ETP. Si nous créons les cinquante-huit brigades prévues, nous aurons réalisé 70 % de l'objectif d'effectifs prévus par la Lopmi. Les 30 % restants devront l'être dans les années à venir. Quant aux sept créations d'escadrons de gendarmerie mobile prévus dans la Lopmi, ils ont été réalisés et engagés dans le cadre de la sécurisation des JOP.

Ce schéma d'emplois ne comporte pas le rattrapage des effectifs initialement prévus pour 2025. La population ayant augmenté en zone gendarmerie, le rapport entre les effectifs de gendarmerie et la population n'a cessé de chuter depuis 2007. Ainsi, le nombre de gendarmes pour 1 000 habitants, qui était de 3,2 en 2007, est désormais de 2,8 – c'est la réalité de nos territoires. Même en augmentant les effectifs, je le répète, on ne rattrape pas les équilibres antérieurs à la RGPP. De fait, la population a encore augmenté de 9 % alors que la gendarmerie a perdu une somme conséquente d'ETP.

Permettez-moi un aparté sur le plan Mayotte debout, qui intégrait 205 ETP supplémentaires – chiffre correspondant à ce qui était planifié, mais dont nous n'avons pas encore vu la réalisation. L'effort consenti par la gendarmerie mobile dans les outre-mer en lieu et place des gendarmes départementaux représente environ 1 800 effectifs. Il y a donc, au regard de l'augmentation de la délinquance et de la population, un véritable manque de gendarmes territoriaux, que j'estime, pour les seuls outre-mer, à 1 800.

L'enveloppe prévue pour la réserve opérationnelle était l'année dernière de 75 millions et nous demandons qu'elle soit portée à 100 millions dans le PLF pour 2026. Ce serait un premier pas, car je dois continuer à recruter, avec un objectif fixé par la Lopmi à 50 000 réservistes. Je sais le faire, mais je ne peux pas employer suffisamment mes réservistes

– nous en sommes à peu près à vingt-cinq jours d’engagement. J’essaie vraiment de promouvoir la réserve et j’ai donc besoin de crédits pour les engager les réservistes.

Hors titre 2, le projet de budget prévoit une évolution de 33 millions, avec un arbitrage en faveur de l’investissement. Les crédits immobiliers sont revenus l’année dernière à un niveau acceptable de plus de 300 millions d’euros. Le titre 5, porté cette année à 363 millions, augmente de 62 millions et la part de l’immobilier compte pour 352 millions programmés. Bien que ce chiffre paraisse élevé, il ne nous ramène pas encore au niveau de 2009, lors de notre intégration au ministre de l’intérieur, où ces crédits immobiliers étaient de 400 millions. La conséquence est simple, et renvoie à la « dette grise » évoquée tout à l’heure : le chiffre était ces dernières années inférieur à 100 millions alors qu’il nous faut 400 millions chaque année pour entretenir et rénover le parc domanial de l’État. Ce n’est plus possible et il nous faut trouver des solutions.

Un autre point essentiel concerne les véhicules. Puisqu’il faut faire des choix, les équipements passent ordinairement au second plan dans le budget, mais la question va nous rattraper. La durée de vie d’un véhicule étant de huit ans, je dois renouveler le parc de la gendarmerie d’un huitième tous les ans, soit 3 750 véhicules, or l’âge moyen de ce parc est déjà de huit ans. Il me manque donc aujourd’hui 10 000 véhicules. Sur les trois dernières années et sur 2026, en effet, j’aurais normalement besoin de plus de 15 000 véhicules, alors que, tout confondu, nous en avons renouvelé à peine 5 000. J’ai à peine doublé en quatre ans ce dont j’ai besoin sur une année.

Le maintien en condition opérationnelle de la flotte d’hélicoptères est un vrai problème. J’ai présenté au ministre de l’intérieur un contrat opérationnel sur la capacité opérationnelle de nos hélicoptères, qui doit être décliné par un contrat capacitaire. Or j’ai déjà perdu dix hélicoptères, qui ont atteint leur durée de vie maximale – la flotte d’Écureuil a plus de 40 ans et ces appareils doivent donc être retirés au fur et à mesure. Nous avons impérativement besoin d’une tranche complémentaire avec l’achat de vingt-deux hélicoptères H145 D3 l’année prochaine. Si ce contrat n’est pas signé, la flotte d’hélicoptères de la gendarmerie sera significativement réduite et il nous faudra abandonner des missions.

Je conclurai en rappelant que la gendarmerie remplit aussi des missions spécifiques de nature militaire, qui touchent beaucoup à la DOT – défense opérationnelle du territoire –, dans la perspective d’un engagement de nos armées à l’extérieur et de la capacité que devra alors avoir la gendarmerie de remplir ces missions sur le territoire national en complément ou sous l’autorité des armées, au titre d’une loi spéciale permettant cette évolution vers la DOT. Il ne faut pas perdre de vue cette perspective, qui est pour nous très importante.

Toutefois, si je sais augmenter les effectifs des réservistes, je n’ai pas les moyens d’augmenter le volume des équipements. J’en veux pour exemple l’état du parc de l’armement. La gendarmerie est, en effet, entièrement équipée de Famas, qui ne seront plus soutenus à compter de 2030. Faute d’accroche dans le cadre de loi de programmation militaire (LPM), nous devons financer spécifiquement ces moyens sous plafond du budget de la gendarmerie. Voilà où nous en sommes aujourd’hui. J’ai également des besoins, pour ces missions spécifiques, d’équipement lourd – je pense à la mobilité et, si besoin, à l’augmentation du parc de blindés.

Nous sommes ainsi confrontés à des urgences qui ne peuvent être prises complètement en compte puisque la priorité va d'abord à l'immobilier et à l'équipement de mes brigadiers.

M. Pascal Jenft (RN). En tant qu'ancien gendarme de l'escadron 14/7 de Longeville-lès-Saint-Avold et au nom du Rassemblement national, je veux d'abord rendre hommage à Denis Boyer, du même escadron, décédé voilà quelques jours lors d'un déplacement à Tahiti. Je salue sa mémoire et adresse tout mon soutien à sa famille et à ses frères d'armes. Plus largement, je veux rendre hommage à l'ensemble des gendarmes, femmes et hommes, pour leur engagement quotidien au service de la nation.

Mon général, les chiffres que vous nous avez donnés des agressions et des blessés depuis le début de l'année sont affolants. Cette progression dramatique des agressions contre les forces de l'ordre s'inscrit dans un climat de défiance croissante, souvent alimentée par certains discours politiques qui, sous couvert de contestation, fragilisent l'autorité républicaine et banalisent la violence à son encontre. Elle traduit, pour reprendre vos propres mots, une véritable libération de la violence dans notre pays.

Pour nous, la priorité nationale doit être limpide : il faut redonner à la gendarmerie les moyens de son action sur les plans matériel, humain et moral. Pour le Rassemblement national, la sécurité des Français et la protection de ceux qui la garantissent ne peuvent être relégués derrière d'autres priorités budgétaires.

Je me permets d'ailleurs une parenthèse : lors de la précédente audition, à laquelle vous étiez représenté par le général Petillot, j'avais posé une question sur le nombre croissant de démissions au sein de la gendarmerie. À l'époque, le phénomène a été minimisé. Aujourd'hui, avec le recul d'une année supplémentaire, partagez-vous ce diagnostic ? Constatez-vous aussi une hausse préoccupante du nombre de départs volontaires ou des difficultés pour fidéliser les jeunes engagés ?

Enfin, à la lecture du projet de loi de finances pour 2026, êtes-vous toujours inquiet quant à la possibilité d'atteindre les objectifs d'effectifs fixés pour 2027 et, plus largement, avez-vous le sentiment de devoir, une fois encore, faire plus avec moins pour répondre aux besoins matériels, infrastructures et sociaux de vos hommes ?

M. le général Hubert Bonneau. Il ne faut pas avoir d'inquiétudes sur le schéma d'emplois de la gendarmerie, qui est réalisé sans difficulté chaque année au 31 décembre. Il faut toutefois regarder les choses en face : nous avons, en effet, des trous à l'emploi, comme je l'ai constaté, moi qui suis un opérationnel, lorsque j'étais patron de la zone Ouest. C'est une réalité que les effectifs varient tout au long de l'année. Il y a des départs mais, chaque année, au 31 décembre, nos effectifs sont réalisés. Nos écoles sont pleines. Nous attirons et sommes une armée qui compte encore douze candidats pour un poste.

Comme vous l'avez souligné, le vrai problème n'est pas l'attractivité, mais la fidélisation. Il est vrai que nous avons des départs, et je m'en inquiète car je vois des gendarmes partir avant même d'avoir obtenu des droits à pension. Il faut en trouver la raison.

J'y vois plusieurs facteurs. Le premier est la dureté du métier. Je rends hommage tous les jours à mes gendarmes, qui font un métier extraordinaire. Nous ne sommes pas dans les conditions normales de nos concitoyens. Ils l'ont choisi, mais on leur demande de partir

dans des endroits reculés du territoire, où l'accès aux soins et aux écoles, ainsi que l'emploi des conjoints, sont difficiles. C'est la réalité. En tant que militaires, les gendarmes sont disponibles et soumis à des sujétions extraordinaires. Leur vie n'est pas une vie de confort, elle est difficile, et nous leur devons donc des choses. Je fais beaucoup d'efforts sur le plan de l'immobilier pour que les conditions de vie des gendarmes soient assurées et qu'ils soient fiers de leur brigade – et pour que les élus le soient aussi. Dans certains endroits, que je ne citerai pas mais qui sont nombreux, il est difficile pour un gendarme de disposer de locaux adaptés pour entendre un enfant martyrisé ou une femme battue. Parfois, il faut le dire, nous ne donnons pas l'image d'un grand service public. L'immobilier est donc un facteur majeur.

Un autre élément essentiel est le sens du métier – savoir pourquoi on est gendarme. Nous travaillons beaucoup sur la compréhension de l'engagement, avec un parcours renforcé au niveau des écoles – raison pour laquelle je parle de durcissement, de compréhension de l'engagement. Tout au long de la carrière, des stages scandent l'arrivée dans le corps des gradés, avec un premier stage d'encadrement et de prise en compte d'une unité. Nous modifions également, car c'est essentiel, la formation des officiers sur les aspects militaires. Après avoir revu le statut des sous-officiers de la gendarmerie, ce qui a eu des incidences judiciaires, nous devons cette année réformer celui des officiers pour en garantir l'attractivité, ce qui aura également des conséquences judiciaires. Nous voulons remettre le gendarme au centre pour le fidéliser, et c'est ce que je demande à mes officiers. Nous devons en effet, et vous avez raison de le souligner, maintenir et fidéliser les gendarmes dans leur métier. En la matière, les effets sont immédiats et c'est un serpent qui se mord la queue : j'ai des départs et je recrute, de nombreux jeunes arrivent et certains gradés perdent un peu le sens de ce mouvement. Plus je fidélise, mieux c'est. Nous y sommes très attentifs.

Pour ce qui est des violences à l'encontre des gendarmes, que j'ai évoquées tout à l'heure, ce qui m'inquiète est l'augmentation du nombre de blessés par arme à feu. Cette augmentation a été très sensible l'année dernière du fait notamment de la situation en Nouvelle-Calédonie mais, malgré une certaine baisse, le niveau reste très élevé cette année, avec plus de trente blessés par arme à feu jusqu'ici cette année, contre trente-huit l'année dernière. Nous constatons, comme vous le faites par le retour qu'en donnent les médias, une violence désinhibée, notamment la violence des mineurs et les lobbys criminels qui recrutent des jeunes sur internet pour les affecter à une franchise, comme la DZ Mafia. C'est une réalité à laquelle nos gendarmes sont confrontés partout sur le territoire.

M. Thomas Gassilloud (EPR). Je commencerai moi aussi par exprimer de la gratitude et de la fierté pour nos gendarmes et pour leur action dans les territoires, pour leur sens de la mission et pour l'organisation de la gendarmerie, laquelle combine la verticalité, qui donne beaucoup de puissance et de résilience, et la subsidiarité, qui lui permet d'être profondément ancrée dans les territoires et de trouver de l'efficacité au quotidien.

Ma première question porte sur le rôle de la gendarmerie nationale en matière de défense opérationnelle du territoire. Comme vous l'avez dit, le territoire national fait désormais l'objet de menaces hybrides, voire militarisées, et de risques de fait accompli dans nos outre-mer. Pour y faire face, nous prévoyons le doublement des réserves des armées. Il me semble toutefois que le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur ne nous a pas permis d'aller au bout de la réflexion sur l'articulation de la DOT avec les forces de gendarmerie, qui disposent d'un maillage très important et d'une très bonne connaissance des

PIV – points d’importance vitale –, ainsi que de débouchés opérationnels en temps de paix, quel que soit le niveau de menace extérieure.

Je salue l’augmentation de plus de 25 millions d’euros des crédits consacrés à la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1). Comment animez-vous la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), qui est constituée de vos anciens gendarmes, soumis à des obligations de disponibilité pendant cinq ans ? Pouvez-vous préciser l’articulation, pour la DOT, entre les forces de gendarmerie et les forces armées ? Nous devons en effet aller beaucoup plus loin en ce sens pour donner plus de cohérence à notre action.

Quant aux forces aériennes de la gendarmerie nationale et au projet d’acquisition de vingt-deux H145, il faut rappeler que ces hélicoptères font du bleu et du rouge, et je pense qu’ils devraient faire aussi un peu de kaki. Ne pourrait-on faire preuve d’un peu plus d’innovation dans la différenciation capacitaire, en étudiant l’acquisition de petits avions, de type Pilatus, ou même l’usage de drones pour vos missions de surveillance ?

Enfin, le projet de loi de finances prévoit le recrutement de 400 équivalents temps plein pour armer cinquante-huit brigades en 2026. Pouvez-vous me confirmer que la commune de Thurins, dans ma circonscription, verra bien l’arrivée de sa nouvelle brigade l’année prochaine ?

M. le général Hubert Bonneau. Oui, monsieur le député, cette arrivée est bien programmée.

Notre flotte d’hélicoptères est adaptée aux missions liées au contrat opérationnel de la gendarmerie, qui comporte de la surveillance, des missions de police judiciaire visant à intercepter, des missions d’engagement dans le cadre du maintien de l’ordre, avec notamment la gestion des foules, et le secours en montagne. Si on diminue la flotte, il faudra faire des choix quant au maintien de ces missions.

Les avions pourraient être adaptés aux difficultés de l’engagement opérationnel outre-mer. En Polynésie française, par exemple, où j’ai eu l’honneur de commander, la distance entre Papeete et Nuku-Hiva est la même qu’entre Paris et Moscou. Nous avons besoin de projeter davantage et mieux, ce qui ne peut pas se faire en hélicoptère, or les moyens des armées ne sont parfois pas disponibles et il est arrivé que cela retarde de quinze jours ou trois semaines des missions liées à des affaires de violences sexuelles très graves, voire de meurtre. Nous devons donc penser aux avions d’abord pour l’outre-mer, et en premier lieu pour la Polynésie française et la Guyane.

L’avion est aussi un vecteur essentiel de surveillance du trait de côte, par exemple en Manche ou en mer du Nord pour la lutte contre l’immigration clandestine. Dans ce domaine, il peut être un véritable *game changer*. Je n’oublie pas, du reste, que la gendarmerie a été dotée d’avions jusqu’au tournant des années 1990-2000, où un autre choix a été fait.

Il n’est que partiellement vrai que les drones peuvent réaliser des missions assumées aujourd’hui par les hélicoptères. Il nous est en effet difficile de développer des drones de moyenne endurance, parce que le marché français n’en dispose pas, ou du moins pas encore. Par ailleurs, nous ne pouvons faire évoluer ces appareils en l’air que dans un schéma aérien

déterminé, où ils ne peuvent pas quitter un axe défini – la notification temporaire aérienne – pour être détournés ailleurs.

Il faut donc vraiment insister sur le maintien en condition opérationnelle de la flotte d'hélicoptères. Il est vrai qu'on peut tout faire – du bleu comme du secours –, et que nous devons également faire des opérations en engagement avec les armées. Le contre-terrorisme maritime, par exemple, que nous évoquions tout à l'heure, est une absolue nécessité. Nous sommes confrontés à un choix : maintenons-nous notre flotte ? La faisons-nous évoluer ? Derrière tout cela, on trouve évidemment des enjeux budgétaires.

La RO2, qui procède de l'engagement, en principe obligatoire, de nos personnels d'active quittant le service, n'a pas encore été assez prise en compte et nous devons la restructurer, mais nous n'y sommes pas encore. Je rappelle à ce propos que la RO1 compte près de 39 000 réservistes et la RO2 31 300.

Le chaînage avec les armées dans le cadre de la DOT est aussi une absolue nécessité, qui doit se travailler dès maintenant. Sommes-nous prêts, ou non, à l'hypothèse d'un engagement majeur ? Les armées ont engagé le process très vertueux des Stades de défense –, qui scande la montée en puissance, or je crois que la gendarmerie devra traverser de telles étapes. En Stades 4 et en Stades 3, nous aurons déjà des manifestations. Si la France sert de pays hôte ou de pays de transit, il y aura des manifestations, car il y aura des gens qui y seront opposés. Nous sommes déjà confrontés à des proxys – rappelez-vous les cercueils devant la Tour Eiffel avant les Jeux olympiques, les mains jaunes sur le mur du mémorial de la Shoah et, très récemment, les neuf têtes de cochon déposées devant des mosquées. Ces actions sont le fait de proxys russes et il faut y travailler dès maintenant.

Dans les territoires, la gendarmerie doit maîtriser l'industrie de défense. Où est la BITD, la base industrielle et technologique de défense ? Comment prenons-nous en compte les OIV – organismes d'importances vitales – et les PIV ? J'oriente déjà mes patrouilles dans ces directions et j'ai demandé à la gendarmerie nationale de remettre à plat tous ses dossiers relatifs aux OIV et PIV pour la fin de l'année. Nous devons avoir une parfaite connaissance de ce dispositif et savoir, par exemple, où habite le directeur de tel établissement et le récupérer au moment opportun – je n'en dirai pas plus car ces questions sont classifiées. Prendre cela en compte dès maintenant est une absolue nécessité, l'idée première étant de soulager les armées. Dans le dispositif actuel, en effet, celles-ci viennent souvent en appui de la gendarmerie – je pense par exemple au 80^e anniversaire du Débarquement, aux Jeux olympiques ou aux missions menées par nos camarades dans le cadre de l'opération Sentinelle. Il s'agira alors d'un schéma inverse, où il reviendra aux forces de sécurité intérieure d'appuyer les armées, celles-ci étant engagées. Comment assurons-nous la base arrière ? Nous y travaillons déjà et une partie de nos jeunes réservistes sont déjà engagés sur ce type de missions.

Le premier avantage de mission est qu'elle nous permet une meilleure couverture des territoires, avec une plus grande visibilité pour les gendarmes. Elle est également appréciée de ceux-ci, car c'est une mission essentielle de contact avec la population, les élus et les responsables, et c'est essentiel. Ce segment est impératif pour notre maison.

M. Christophe Bex (LFI-NFP). Je tiens à rendre hommage à nos forces de gendarmerie, dont je salue le dévouement et la présence quotidienne et rassurante aux côtés de

nos concitoyens, garantissant notre sécurité publique en cette période fracturée de notre histoire. Dans certains de nos territoires, la gendarmerie, par sa proximité, est souvent le dernier service public auprès de nos concitoyens. Alors que François Bayrou avait annoncé que l'État devrait montrer l'exemple et qu'aucun département ministériel ne serait exempté, en annonçant une réduction de 3 000 postes dans la fonction publique et en fixant une règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite, ce nouveau budget amplifie le désengagement constant de l'État dans nos territoires, qui a forcément un impact sur la vie des gens – dont les gendarmes. Par ricochet, il oblige les communes, avec un budget contraint et une nouvelle baisse de 5 milliards pour 2026, à investir dans les polices municipales et des systèmes de vidéosurveillance. Pourtant, rien ne remplace la présence humaine d'une gendarmerie nationale bien formée pour la prévention des délits. Le tableau que vous avez dressé des effectifs, des matériels et de l'immobilier est alarmant, et votre démonstration concernant les véhicules parle d'elle-même. Surtout, elle met en lumière l'abandon des territoires.

À combien estimez-vous les besoins pour revenir au ratio de 2007 que vous avez présenté avant que la RGPP n'introduise le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et les fameuses coupes budgétaires ? Ceux qui persistent encore à réduire le train de vie de l'État ne comprennent pas les impacts concrets que cela aura sur la vie quotidienne.

M. le général Hubert Bonneau. Nous sommes presque revenus aux effectifs de 2007 – il manque encore 250 ETP. C'est la raison pour laquelle j'appelle de mes vœux la poursuite de la création des unités territoriales, les brigades, qui nous ramènera à un niveau acceptable.

Toutefois, si le gendarme fait beaucoup, il ne fait pas tout. Sa mission est bien de couvrir le territoire, mais il manque d'outils. Nous avons décidé de développer la technologie et sommes capables de faire remonter des « hits » fournis par la Lapi, ou lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Je précise que nous ne travaillons pas sur des personnes, mais sur des véhicules, souvent volés, équipés de plaques falsifiées et utilisés pour des braquages ou dans des affaires de stupés. Le gendarme qui voit passer ces véhicules ne peut pas les contrôler immédiatement, alors que la machine le peut. Devant un appareil de Lapi, le hit est automatique. Le STCL – système de traitement central Lapi –, validé à tous les niveaux, permet la remontée des lectures optiques pour la douane, la gendarmerie et la police. En réalité, nous avons en France, pour les forces étatiques, un nombre dérisoire de Lapi. La gendarmerie en a 100 – qui sont des Lapi mobiles d'ancienne génération – et on en compte moins de 600 pour l'ensemble des forces de police, de gendarmerie et des douanes, alors que la Belgique en a 5 000, le Royaume-Uni 13 000 et le Brésil, dont le territoire est très étendu, 30 000 selon le benchmark auquel j'ai procédé.

Il faut être raisonnables et travailler l'efficacité. Nos gendarmes sont formidables, mais il faut leur donner des outils. Nous travaillons beaucoup dans ce sens et je vais présenter au ministre un plan en la matière. Il faut augmenter les capacités des gendarmes par l'intelligence artificielle (IA). C'est ce que nous faisons au quotidien. Nous avons la chance de développer des programmes natifs au sein de la gendarmerie et travaillons sur le numérique, le cyber et l'IA. On peut ainsi aider les gendarmes pour la prise de plaintes au moyen d'un logiciel dénommé Parole, capable de retranscrire directement les auditions entre deux personnes et que nous devons encore développer davantage, notamment pour les langues étrangères.

Il faut accompagner nos gendarmes au quotidien en leur donnant plus de moyens pour accomplir leurs missions. La technologie doit y parvenir. Il faut donc développer, comme j'essaie de le faire chaque année. J'ai ainsi créé des « labs » : nous disposons de laboratoires au sein de la gendarmerie, notamment au GIGN et à l'IRCGN, l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Nous n'avons pas de DGA – direction générale de l'armement –, mais j'ai créé un service capacitaire de la gendarmerie, capable de prendre les innovations, d'examiner le besoin et de passer immédiatement au développement. C'est très innovant et c'est une piste essentielle pour l'avenir.

M. Sébastien Saint-Pasteur (SOC). Je me joins aux remerciements adressés à nos gendarmes qui, partout en France, répondent présent, de jour comme de nuit, et vivent des situations difficiles.

Le budget de la gendarmerie progresse légèrement dans le projet de loi de finances pour 2026. Selon vous, est-ce suffisant pour un rattrapage et pour renforcer la présence, la proximité et la réactivité de la gendarmerie ? À vous entendre, il semble exister un décalage entre les discours très volontaristes du gouvernement sur la sécurité et la réalité – le nombre de gendarmes par habitant ou la réserve, par exemple.

L'UNPJ a été créée récemment pour que nous soyons plus efficaces et plus réactifs, sur les réseaux et sur l'ensemble du territoire, pour démanteler les points de deal, assécher l'argent sale, remonter les filières de cambriolage et de vol organisé, lutter contre les arnaques en ligne et mieux travailler avec les parquets spécialisés pour atteindre les têtes de réseaux et confisquer les profits. Disposez-vous d'un premier bilan ? Quelles nouvelles actions l'UNPJ a-t-elle rendues possibles ?

Enfin, comme tout élu de territoire où se trouve une caserne, je suis concerné par l'immobilier et le nombre trop élevé de casernes mal isolées et très dégradées. C'est un enjeu de dignité, d'attractivité et d'efficacité pour notre modèle de gendarmerie qui repose sur des familles vivant en caserne – ce qu'évoquait déjà un rapport sénatorial en juillet 2024. Ne faudrait-il pas inventer un nouveau modèle ? Thomas Gassilloud l'a évoqué, je vous propose quant à moi de venir l'expérimenter à la caserne de Cestas.

M. le général Hubert Bonneau. Concernant le dispositif de reprise, il faut le poursuivre et le renforcer en dépassant largement les 300 millions d'euros annuels, et en allant vers l'idéal de 400 millions, pour maintenir et rénover notre part domaniale. Mais cela ne suffira pas au vu de l'état de nos casernes : il nous faut inventer un nouveau système.

Du côté de la construction locative, les décrets de 1993 et 2016 ne sont plus adaptés. Les loyers n'ont cessé d'augmenter : 628 millions d'euros en 2024, contre 300 millions en 2009. Dans huit à dix ans, il est fort probable qu'on atteigne le milliard d'euros. Il nous faut donc revenir à la construction domaniale : la construction locative, sur le long terme, coûte deux fois plus cher.

Or nous n'avons pas les moyens d'investir dans l'immédiat, raison pour nous préparons un décret pour rendre possible la location avec option d'achat (LOA). Il s'agirait, en investissant avec des collectivités territoriales ou, lorsqu'elles ne sont pas en mesure d'investir, des bailleurs, de construire des brigades sur des terrains existants, de payer des loyers à taux fixe sur une vingtaine d'années, pour, à l'issue de cette période, racheter la part

manquante. Tout le monde serait gagnant : la collectivité, le bailleur et enfin la gendarmerie, qui entretiendrait sa construction dans la durée et l'acquerrait à moindre coût.

Cette option, selon les sondages menés au sein de la gendarmerie et les analyses du directeur des soutiens et des finances (DSF), emporte l'adhésion et il nous faut à présent examiner avec Bercy ses modalités concrètes. C'est d'ailleurs la seule option que nous ayons. Je doute en effet de la soutenabilité d'un modèle exclusivement locatif dans les prochaines décennies. Si nous ne revenons pas à la domanialité, le modèle même de la gendarmerie – qui repose sur la militarité et la possibilité de mettre des gendarmes en disponibilité comme sur un maillage territorial avec une implantation en profondeur – pourrait s'écrouler. L'immobilier est la pierre angulaire de ce modèle.

Les premiers résultats de l'UNPJ, préfigurée entre janvier et juillet et lancée officiellement en septembre, vont au-delà de nos espérances. Cette unité nous permet de concentrer nos moyens les plus techniques, comme l'unité nationale cyber ou l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) pour les constatations, et, surtout, d'apporter un appui inédit à nos unités territoriales.

Je vous donne un exemple récent. La section de recherches de Marseille, pourtant dotée d'effectifs conséquents, ne peut travailler seule sur les narcotrafics. Ainsi l'UNPJ leur envoie des experts dans différents domaines – analyse criminelle, cyber, renseignements criminels, etc. C'est un effectif déplacé permanent et une ressource nationale, forte de bientôt 200 enquêteurs, qui vient compléter les forces territoriales.

Dans l'affaire sur la DZ Mafia, on peut saisir 300 grammes de cocaïne, mais, derrière, on démantèle aussi, en lien avec la police italienne, un réseau de collecteurs qui ramassent et donnent l'argent en vue d'une transformation et d'un blanchiment. En l'occurrence, le blanchiment s'opère cette fois-ci autour de l'or – qui vaut 100 euros le gramme, contre 30 euros pour la cocaïne, et quitte ensuite l'Europe – et de l'immobilier. Les spécialistes de très haut niveau de l'UNPJ, qui ont reçu les formations spécifiques de la gendarmerie, travaillent donc en appui de la section de recherches de Marseille sur le blanchiment présumé et la captation des avoirs criminels. C'est ainsi qu'on casse les structures. Peut-être n'aurons-nous pas saisi de stupéfiants cette fois-ci, mais nous aurons pris 300 kilogrammes d'or, des dizaines de millions d'euros d'immobilier, des voitures de luxe et des montres. Nous continuerons d'ailleurs à enquêter, sur les cryptomonnaies comme sur de nombreux autres éléments : c'est une absolue nécessité.

Les premiers résultats de l'UNPJ sont donc tout à fait encourageants. Par ailleurs, j'ai proposé aux magistrats de continuer à privilégier la saisie des unités territoriales et des sections de recherches, et de cosaisir l'UNPJ pour obtenir des moyens supplémentaires. C'est la philosophie de cette action.

Mme Valérie Bazin-Malgras (DR). En tant que rapporteure du budget de la gendarmerie et au nom de mon groupe, je vous remercie pour vos propos liminaires éclairants et salue l'engagement quotidien des gendarmes, qui assurent la sécurité des Français partout sur le territoire. Trois axes me semblent fondamentaux dans la trajectoire budgétaire pour notre gendarmerie : le schéma d'emploi, les capacités aériennes et l'immobilier.

La pause du schéma d'emploi en 2025 a mécaniquement ralenti la dynamique de proximité collectivement engagée par la loi d'orientation et de programmation du ministère de

l'intérieur (Lopmi), au moment où l'annonce de 239 brigades supplémentaires suscite des attentes légitimes dans nos territoires. Le projet de loi de finances pour 2026 doit redonner à cette dynamique un élan significatif par un schéma d'emploi positif, faute de quoi la parole de l'État perdra en crédibilité.

Du côté des capacités aériennes, la commande de six hélicoptères en 2023 a constitué un signal important mais n'était qu'une première étape. Le vieillissement des hélicoptères Écureuil engendre un risque de rupture capacitaire et il serait inacceptable que demain, une intervention de secours ou d'appui aérien échoue faute de disponibilité technique. Selon vous, quand sera-t-il nécessaire de lancer une deuxième commande ? Est-elle déjà arbitrée avec le ministère de l'intérieur ?

Enfin, l'effort de rattrapage est visible pour l'immobilier et je salue l'augmentation de 100 à 300 millions d'euros en autorisations d'engagement cette année. Or, vous l'avez dit, 425 millions d'euros sont nécessaires pour enrayer la dette grise. La qualité du casernement joue aussi un rôle déterminant pour l'attractivité et la fidélisation des personnels. Peut-on espérer que l'exercice 2026 s'inscrive dans cette dynamique de rattrapage ?

Sur ces trois sujets, le groupe Droite républicaine sera un appui pour accompagner les besoins de nos gendarmes, que je tiens une nouvelle fois à saluer, tant pour leur engagement que pour leur dévouement quotidien au service de la sécurité et de la protection des Français. C'est tout le sens de mes questions aujourd'hui.

M. le général Hubert Bonneau. L'érosion de la flotte d'hélicoptères Écureuil, qui a aujourd'hui quarante ans, est en effet un problème majeur, notamment en outre-mer. À Mayotte, un hélicoptère est à bout de souffle et un autre, en Nouvelle-Calédonie, a effectué une autorotation alors qu'il sortait d'entretien et a donc été retiré. Heureusement, un équipage parfaitement aguerri a pu le faire amerrir en catastrophe. Depuis la sortie difficile du covid, nous rencontrons en outre un problème d'obsolescence et de rupture d'approvisionnement pour les hélicoptères EC135.

Ces difficultés nous obligent à des fermetures temporaires de sections aériennes de gendarmerie (SAG). Entre janvier et octobre 2025, nous avons fermé six sections, par périodes d'un ou deux mois et à tour de rôle, afin de faire tourner les hélicoptères et permettre une permanence. Six autres fermetures temporaires sont programmées d'ici au début de l'année 2026.

Retrouver une capacité forte sur l'entretien et le renouvellement des machines est donc un enjeu majeur. Une commande complémentaire d'hélicoptères est prévue dans le cadre d'un marché de 355 millions d'euros que nous devons passer avant le début de l'année 2027. Sinon, il faudra faire des choix pour notre flotte, l'ouverture des SAG et le maintien des missions.

Par ailleurs, oui, nous appelons de nos vœux la poursuite de la création des brigades. Il nous manque à l'heure actuelle 1 145 ETP prévus par la Lopmi et, alors que le programme devait se terminer en 2027, nous devons probablement aller au-delà car il nous reste 100 brigades à créer.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Je souhaite exprimer mon soutien aux gendarmes, qui œuvrent au plus près des habitants, et souligner la nécessité de liens de qualité avec les élus locaux pour bâtir une synergie d'action.

L'immobilier, au fondement de la gendarmerie, est effectivement une priorité. Le cas de la caserne Deflandre, à Dijon, avec ses coupes récurrentes de chauffage et d'eau chaude, révèle la discontinuité des politiques budgétaires. Ce sont 60 millions d'euros qui sont prévus pour sa réhabilitation mais les travaux ne commenceront pas avant 2027 alors que la situation dure depuis des décennies. Le projet de loi de finances pour 2026 voit nettement augmenter la brique « immobilier ». C'est une avancée mais, comme vous l'avez souligné, celle-ci est insuffisante pour combler tous les besoins. Dès lors, comment construire de nouvelles brigades ?

En outre, la réhabilitation énergétique globale des bâtiments est un enjeu climatique et un enjeu d'économies. Pouvez-vous partager avec nous les avancées de l'expérimentation des marchés globaux de performance énergétique à paiement différé (MGPEPD) lancés cette année ainsi que la phase d'identification des projets ?

Enfin, quels sont les impacts du retard de l'adoption du projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité sur les besoins d'investissement pour la lutte contre la cybercriminalité ? Nous avons un an de retard pour appliquer la directive européenne.

M. le général Hubert Bonneau. Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité du contact et de la confiance, dans une société fracturée où augmentent violences et radicalité.

Je demande aux gendarmes, quel que soit leur grade, de créer cette confiance avec nos concitoyens en multipliant, par exemple, les patrouilles sur le terrain. Mais c'est difficile, compte tenu de la judiciarisation de la société et de l'augmentation du nombre de plaintes, chronophages pour les agents. Les violences intrafamiliales représentent par exemple un tiers de l'ensemble des gardes à vue : s'en charger est une nécessité absolue mais cela prend l'énergie et le temps nécessaires au travail de terrain.

Du côté des élus, la relation entre la brigade et le maire est essentielle, dans la mesure où le maire est souvent en première ligne, avant les gendarmes. Nous travaillons d'ailleurs avec les maires sur les violences faites aux élus par le biais du centre d'analyses et de lutte contre les atteintes aux élus (Calae), installé au ministère de l'intérieur.

Je demande aussi aux commandants de brigades de renforcer ce lien en présentant systématiquement aux maires leur service et leurs orientations et en s'assurant de leur compréhension et de leur appui. Nous leur sommes redevables et il faut en effet partager davantage.

M. François Desmadryl, directeur des soutiens et des finances de la gendarmerie nationale. La caserne Deflandre est un sujet bien connu, en réflexion depuis des années. Nous avons envisagé, en l'absence de crédits, un marché de partenariat qui ne s'est pas réalisé. Avec l'augmentation des crédits immobiliers, nous repassons en crédits domaniaux et sommes en mesure de lancer la rénovation de la caserne : les études, cette année, et les travaux en 2027.

La rénovation énergétique est une préoccupation puisque, depuis le 1^{er} janvier 2025, nous ne sommes plus censés louer des logements avec un diagnostic énergétique inférieur à l'étiquette E. Or, chance ou non, la gendarmerie n'est pas dans l'obligation de réaliser ces diagnostics et ne connaît donc pas l'état de son parc. Les comparaisons menées sur des casernes avant et après rénovation montrent toutefois qu'une bonne moitié des logements sont étiquetés F ou G.

En 2025, le dispositif du MGPEPD, qui permet de faire des travaux énergétiques et de les rembourser par un loyer payé sur une quinzaine années, avait été envisagé pour les casernes de Bourgoin Jallieux et de Mont-de-Marsan. Les crédits devaient être portés par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) dont les contraintes budgétaires ont empêché le lancement des travaux. Nous n'avons donc pas pu tester le modèle MGPEPD sur ces projets, qui seront réalisés l'an prochain, mais sur les crédits immobiliers de l'État.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). J'apprends que les travaux prévus à Mont-de-Marsan seront différés. Mais il existe effectivement des urgences – urgences qui durent depuis des années. Je suis également sensible aux enjeux de fidélisation des familles, et non pas des seuls gendarmes – une fidélisation difficile lorsque les logements sont vétustes et thermiquement inadaptés. Le sujet est donc grave mais je vois que vous en tenez compte. Il faut vraiment des moyens.

Sur ce point, existe-t-il un plan pluriannuel d'investissement, visible et suivi ? Vos services d'infrastructures sont-ils en mesure de porter des augmentations de budget ? En effet, quand les moyens augmentent beaucoup, ils deviennent difficiles à employer, ce qui constitue un obstacle à la réalisation des projets.

Je salue à mon tour la gendarmerie, aimée des citoyens comme des élus des zones rurales. Mon département conjugue ruralité et tourisme et les réservistes lui sont indispensables. Merci également de vous organiser face aux nouveaux enjeux, qu'ils soient sécuritaires, technologiques ou liés à la résilience de la nation.

M. le général Hubert Bonneau. Nous avons souffert quelque temps du manque de crédits et il faut aujourd'hui relancer la machine.

Notre programme d'investissement immobilier est établi sur cinq ans. Notre directeur des soutiens et des finances est en train de rebâtir le schéma immobilier de la gendarmerie – nous proposons ainsi le décret sur la LOA pour revenir à de l'immobilier d'État.

Je suis quant à moi préoccupé par la conduite des opérations au niveau départemental : la chaîne immobilière étant fragilisée, je coordonne les niveaux national, régional et départemental pour renforcer la capacité des sections des affaires immobilières à reprendre les programmes. Cela se fera, grâce à notre impact militaire.

Ce temps de latence s'explique aussi par notre mobilisation, en 2025, sur un plan de rénovation des gendarmeries - réfection des accueils, des cages d'escalier, mise en conformité des ascenseurs – qui au moins, a eu des résultats. À Dijon, les 300 millions de travaux seront pris sur les crédits immobiliers de l'État. La reprise est donc progressive mais nous devons rapidement monter en puissance.

M. François Desmadryl. La difficulté tient au fait que nous ayons une programmation en interne mais que nous dépendons de l'annualité budgétaire. Nous n'avons pas de visibilité sur nos budgets pour les années 2027, 2028 ou 2029. Or, pour l'immobilier, l'inertie et le *stop and go* – 200 millions d'euros pendant le plan de relance, plus rien l'année suivante – sont délétères pour les projets comme pour les équipes : nous avons besoin de crédits dans la durée.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous en venons aux questions des autres orateurs.

M. Emmanuel Taché (RN). Dans la seizième circonscription des Bouches-du-Rhône – à Arles, aux Saintes-Marie-de-la-Mer, à Saint-Martin-de-Crau –, le narcotrafic n'est plus un phénomène urbain : il gangrène nos villages, nos zones rurales, voire nos écoles. Le gang DZ Mafia s'y est implanté, avec des règlements de comptes souvent meurtriers. Les gendarmes de la compagnie d'Arles agissent avec courage mais ils manquent de moyens et d'effectifs. Les trafiquants imposent leurs propres lois malgré la mobilisation des unités de contrôle des flux. Le Rassemblement national le dit depuis des années : des pans entiers de notre territoire échappent à l'autorité de l'État faute de sanctions réelles et d'investissements, comme vous l'avez souligné. Comment la gendarmerie pourrait-elle renforcer la lutte contre les réseaux structurés et rétablir l'ordre dans ces zones rurales oubliées ?

Je salue nos forces de l'ordre locales et nos militaires qui maintiennent la République debout malgré le laxisme d'un État qui, jusqu'ici, a reculé devant les trafiquants.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Je souhaite à mon tour exprimer mon immense gratitude à l'égard de nos gendarmes. J'ai la chance qu'il y ait dans ma circonscription, à Melun, un groupement et une compagnie qui font un travail remarquable ; ils incarnent la militarité et la proximité, notamment avec les élus.

Je me suis battu, au moment du plan de relance, pour que nous obtenions les blindés Centaure. Nous en avons aujourd'hui quatre-vingt-dix : pourriez-vous nous en faire un retour d'expérience (retex) ? Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'en avoir davantage, pour la DOT notamment, dans la perspective de missions de maintien de l'ordre sur le haut du spectre, ou de Stadef élevés ?

On sait qu'un réserviste ne s'use que si l'on ne s'en sert pas : quel seuil faudrait-il selon vous fixer, en nombres de jours de réserve opérationnelle ? Les réservistes avec lesquels j'échange laissent souvent entendre que leur matériel n'est pas le même que celui des gendarmes d'active. Que faudrait-il faire pour y remédier, et combien cela coûterait-il ?

Enfin, les évolutions nécessaires pour pouvoir faire de la LOA sont-elles purement réglementaires ou bien législatives ?

Mme Nadine Lechon (RN). Avec une multiplication par deux des violences physiques depuis 2017, une explosion du crime organisé, une hausse constante des coups et blessures en milieu rural et une insécurité alarmante dans les outre-mer, le rôle des gendarmes n'a jamais été aussi important. Si des actes forts sont nécessaires, comme l'instauration d'une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, il faut également répondre au manque de moyens de nos forces. Les véhicules font évidemment partie de ces moyens. À la

suite d'une question écrite que je lui ai posée, le ministre de l'intérieur m'a indiqué en juin dernier qu'il était nécessaire de renouveler 4 000 véhicules par an mais que, depuis des années, cet objectif n'était jamais atteint. Cette lacune a un effet réel sur l'efficacité et sur la disponibilité de nos gendarmes. J'aimerais donc connaître vos besoins en matière de véhicules, aussi bien en matière de nombre que de spécialisation.

M. le général Hubert Bonneau. Pour les questions liées au narcotrafic, il n'y a pas la zone de compétence de la gendarmerie d'un côté et celle de la police de l'autre. S'il est vrai que les points de deal sont moins nombreux en zone gendarmerie, l'« Uber Shit » s'y développe massivement et les passages y sont nombreux pour des livraisons ou des points de contact. Le narcotrafic irrigue tous les territoires : le nombre de consommateurs n'est pas moins important en zone gendarmerie qu'en zone police.

Le sujet doit être envisagé dans sa globalité. Je m'efforce d'orienter le travail de la gendarmerie de telle sorte que nous puissions porter des coups massifs à partir du renseignement criminel, du ciblage des individus et du travail sur les structures ; c'est essentiel. Il est vrai que nos gendarmes sont confrontés au quotidien aux points de deal et aux trafiquants, et qu'ils doivent réagir. Mais, pour démanteler le trafic, il faut prendre le taureau par les cornes en visant le haut, en cassant les structures. C'est ce que nous avons fait par exemple dans le cadre de l'opération que j'évoquais précédemment. En effet, les structures sont organisées : elles blanchissent l'argent en diversifiant leurs investissements dans l'immobilier ou les labels musicaux par exemple, et elles pratiquent l'extorsion. La criminalité organisée est structurée autour du narcotrafic, mais celui-ci n'est pas sa seule activité.

Aujourd'hui, il faut mettre en avant les évolutions contenues dans la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. La présomption de blanchiment, par exemple, est une disposition essentielle. Elle permet d'éviter de nombreuses étapes puisque c'est désormais à l'auteur présumé des faits de justifier de son patrimoine ; à défaut, celui-ci est saisi. Cette loi offre de nombreuses possibilités sur le plan judiciaire, que nous devons décliner sur le plan administratif au travers des pouvoirs des préfets. C'est cette double déclinaison que je demande à mes gendarmes aujourd'hui.

Les Centaure sont un véritable *game changer*. Ils ont été mis à contribution comme jamais les véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG) ne l'avaient été jusqu'alors. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'engins de maintien de l'ordre. Leur doctrine d'emploi est tout autre : ils doivent permettre aux gendarmes d'agir sous le feu. Ils peuvent ainsi être employés dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre, en cas de guérilla urbaine, d'insurrection – comme ce fut le cas en Nouvelle-Calédonie – mais aussi pour du secours ou pour des opérations plus militarisées. Les Centaure sont une véritable réussite. Nous en avons quatre-vingt-dix, ce qui n'est pas suffisant dans le contexte actuel. Il nous en faudrait davantage, dans le cadre notamment de la DOT.

S'agissant enfin de nos réservistes, je considère qu'il faudrait pouvoir les employer au minimum une vingtaine de jours par an. Le vrai sujet, c'est le budget : aujourd'hui, je ne peux plus en employer, faute d'argent ! Ceux à qui nous ferions tout de même appel ne seraient rétribués qu'en janvier de l'année prochaine. Je ne peux pas faire autrement. Cela crée parfois un sentiment de rupture : alors que l'engouement est réel au départ, ils me disent ensuite que l'on ne veut plus les employer ! Les 100 millions d'euros dont nous disposons

sont insuffisants pour l'emploi des réservistes – sachant que la demande, pour l'engagement à servir dans la réserve (ESR), est autour de vingt-cinq ou trente jours.

Il faudrait donc largement plus de 150 millions d'euros, sachant que le sujet est aussi celui de l'équipement. Le service national universel (SNU) n'est plus mais, dans les départements de gendarmerie, nous avons de nombreuses classes de cadets qu'il faut maintenir. J'ai eu la chance et l'honneur de remettre des diplômes à des jeunes issus de cités, en particulier à des filles. Des centaines de personnes étaient présentes, et j'ai passé un long moment à faire des photos avec les familles. Beaucoup m'ont dit que c'était leur premier diplôme. Ces classes, nombreuses en Bretagne, constituent une chance : elles sont une façon d'engager une partie de la jeunesse, qui pourrait plus tard rejoindre la gendarmerie. Pourtant, je n'ai pas de financement et suis obligé de travailler avec de généreux donateurs pour équiper ces jeunes au quotidien.

J'en viens enfin à notre parc de véhicules, qui est vieillissant. L'âge moyen de nos 3 000 motos dépasse 7 ans : il va falloir penser très vite à les renouveler. Pour les véhicules, il s'établit à 8 ans, l'âge auquel nous devons le renouveler. Nous avons donc déjà un retard conséquent : sur 27 000 véhicules, plus de 10 000 auraient déjà dû être remplacés. Pour nos 3 700 poids lourds enfin, l'âge du parc atteint 15 ans ; nous avons fait le choix de renouveler les véhicules de maintien de l'ordre, car c'est absolument nécessaire. Il faut savoir que nos escadrons de gendarmerie mobile traversent parfois la France : celui de Sarreguemines peut être à Dax demain. Ils sont en outre parfois exposés à des chocs, au cours des manifestations. Le renouvellement de notre parc est donc urgent !

Mme Corinne Vignon (EPR). Je partage votre avis, mon général, s'agissant des rénovations à mener et des programmes domaniaux à mettre en place. La première pierre du programme prévu à Balma, dans ma circonscription, sera d'ailleurs posée très prochainement.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le groupe d'observation et de surveillance (GOS) de Toulouse, placé sous l'autorité de l'excellent général Thibaut Lagrange. Il se trouve que les véhicules mis à sa disposition sont souvent des Peugeot 3008 ou des Renault Scenic, c'est-à-dire les mêmes que ceux de la police : les personnes surveillées les repèrent immédiatement. Pour leurs missions sensibles de surveillance, les GOS ont absolument besoin de véhicules banalisés, qui pourraient être issus de saisies. Pensez-vous avoir la possibilité d'en obtenir ?

Mme Michèle Martinez (RN). Permettez-moi de revenir sur la militarité de la gendarmerie, qui fait sa force. En cas de conflit majeur, les gendarmes ne sont pas forcément au combat mais ils assurent un rôle majeur sur notre territoire. Pour reprendre la formule du général Burkhard, il faut « gagner la guerre avant la guerre ». Cela implique de défaire ceux qui, sur notre sol, tentent de nous déstabiliser, et de pouvoir lutter contre ces forces de l'ombre en cas d'engagement majeur de nos armées. La phase 4 de l'exercice Orion l'a anticipé. Nul doute que, sur notre sol, des mouvements séditionnels – soutenus d'ailleurs par des partis politiques – pourront se mobiliser et nous nuire, en cas de coup dur. À cela s'ajoute la mouvance islamiste qui, dans ses dimensions djihadiste comme frériste, reste la première menace pour la sécurité et la cohésion nationales.

Dans ce contexte, vos forces sont en première ligne au quotidien pour infiltrer, se renseigner et contrer les actions hostiles d'une galaxie d'organisations qui n'hésiteront pas à

nous frapper dans le dos. Comment anticipez-vous l'action que vous devriez mener contre ces mouvements hostiles en cas de conflit de haute intensité ?

M. Julien Limongi (RN). Je souhaiterais évoquer la politique immobilière de la gendarmerie nationale, plus particulièrement la question de la sécurisation des emprises et des logements de service. Dans plusieurs territoires, les brigades sont implantées dans des sites anciens, parfois exposés ou insuffisamment protégés par des dispositifs de clôture ou de vidéoprotection qui ne répondent plus aux standards actuels. Ces situations soulèvent des questions en matière de protection des personnels et de leurs familles comme de préservation du matériel sensible. Dans ma circonscription de Seine-et-Marne, la brigade de Rozay-en-Brie, située le long de l'axe très fréquenté de l'ancienne route nationale 4, illustre bien cette problématique : son niveau de sécurisation est très limité – de simples grillages, sans vidéoprotection – alors qu'elle est exposée, à proximité, à une forte délinquance itinérante.

Pouvez-vous nous préciser la stratégie de la direction générale de la gendarmerie nationale en matière de mise à niveau et de sécurisation du parc immobilier et des brigades ? Quels moyens le budget 2026 permettra-t-il de consacrer notamment aux casernes anciennes en zone périurbaine ou rurale, qui sont exposées à des risques spécifiques ?

M. Christophe Bex (LFI-NFP). Vous avez évoqué le paiement de plus de 1 milliard d'euros de loyers à terme, ajoutant vouloir revenir à un parc domanial qui coûtera beaucoup moins cher. Comment en sommes-nous arrivés là ? Est-ce à cause de la politique des partenariats public-privé ? Cela concerne la gendarmerie mais aussi tout le secteur public d'une façon générale, notamment les universités et les prisons. Cette situation grève le budget de la gendarmerie, alors qu'elle a besoin d'argent pour accomplir ses missions.

M. Daniel Grenon (NI). Je souhaite exprimer ma gratitude à l'ensemble des gendarmes qui assurent chaque jour notre sécurité.

Les événements survenus en Nouvelle-Calédonie l'année dernière ont révélé une faille dans notre système. Le déploiement massif de gendarmes sur place, en raison du conflit, a engendré une forte hausse des dépenses que le gouvernement n'avait pas anticipée. Face à cette situation, la gendarmerie a été contrainte de reporter le paiement des loyers de plusieurs mois, à l'automne. Les moyens financiers prévus pour la gendarmerie dans le projet de loi de finances pour 2025 se sont révélés inadaptés. Alors que notre pays fait face à de multiples menaces, il est à craindre que des situations similaires ne puissent se reproduire. Selon vous, le gouvernement a-t-il véritablement pris la mesure, pour l'élaboration du budget pour 2026, des enjeux soulevés par l'émergence de nouveaux conflits susceptibles d'accroître les dépenses de gendarmerie ?

M. le général Hubert Bonneau. Je vous confirme d'abord que, pour les missions de surveillance et de police judiciaire, le recours aux véhicules saisis se développe – je tiens à cet égard à saluer l'activité de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), au niveau national comme local. Je regrette que le GOS de Toulouse ne soit pas suffisamment bien doté, mais je confirme que l'utilisation des véhicules saisis dans le cadre de ces missions est totalement intégrée à nos dispositifs. L'an dernier, 321 d'entre eux ont été affectés à la gendarmerie.

Dans le cadre d'un conflit de haute intensité, ce sont d'abord les services de renseignement qui ont un rôle essentiel : il faut saluer le travail de la DGSI – direction générale de la sécurité intérieure – et de la DNRT – direction nationale du renseignement territorial –, au sein de laquelle sont intégrées des centaines de gendarmes. Le renseignement territorial a une vision nationale de ce qui se passe au quotidien dans l'ensemble des territoires, et la gendarmerie y contribue. Beaucoup de choses remontent ainsi : la montée des radicalités, que j'évoquais, est une réalité. Rappelez-vous de l'opposition qu'ont suscitée les projets d'installation de centres d'accueil pour demandeurs d'asile décidés par les maires de Callac et de Saint-Brevin-les-Pins ; ce sont les gendarmes qui ont vécu ces situations.

La haute intensité nous renvoie au fondement même de la gendarmerie, au cœur de ce quoi doit être son action – la surveillance des territoires – et au principe de militarité.

S'agissant de la sécurisation des casernes de gendarmerie, l'évaluation globale du besoin s'élève à 450 millions d'euros. Or il y a là une nécessité : on ne peut pas combattre le crime organisé et lui porter des coups en imaginant que cela n'aura pas de conséquences sur les forces de l'ordre, et potentiellement sur leurs familles. Je salue d'ailleurs la mémoire de nos trois camarades carabiniers italiens, décédés hier lors d'une opération. Nos casernes outre-mer sont probablement davantage visées que les autres, à l'occasion de montées en pression parfois rapides. Leur sécurisation pose de véritables problèmes, compte tenu de leur état de vétusté ; de plus en plus de gendarmes sont logés en dehors des casernes. Ce sujet est pris en compte.

La sécurisation des casernes est donc un vrai sujet pour le directeur et pour toute la direction générale. Nous avons un plan de sécurisation d'environ 15 millions d'euros par an, qui est insuffisant et qu'il faudrait pouvoir mieux doter. Si la prise de conscience est réelle, je ne peux toutefois éluder la difficulté liée à l'insuffisance de crédits.

S'agissant enfin des dépenses imprévisibles, je dis parfois que ce n'est pas le directeur général qui commande la gendarmerie, mais l'événement – l'autre contrainte majeure étant le temps. Nous proposons des budgets visant à faire face aux situations actuelles, en anticipant ce qui pourrait arriver, mais nous ne sommes jamais sûrs de rien. En tant que militaires, nous devons faire face aux situations en étant offensifs et, à un moment donné, faire des choix. Je demande beaucoup d'adaptabilité et de souplesse car, encore une fois, ce qui commande véritablement, c'est l'événement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous vous remercions, mon général, pour vos réponses. Merci aussi, mes chers collègues, pour vos questions.

*

* *

La séance est levée à dix heures cinquante-deux.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Édouard Bénard, M. Christophe Bex, M. Frédéric Boccaletti, M. Hubert Brigand, M. Bernard Chaix, M. Yannick Chenevard, Mme Caroline Colombier, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Guillaume Garot, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Daniel Grenon, Mme Catherine Hervieu, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Jenft, M. Abdelkader Lahmar, Mme Nadine Lechon, M. Didier Lemaire, M. Julien Limongi, M. Sylvain Maillard, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, M. Karl Olive, M. Aurélien Pradié, Mme Catherine Rimbart, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Louis Thiériot, M. Romain Tonussi, Mme Corinne Vignon

Excusés. - Mme Delphine Batho, M. Christophe Blanchet, Mme Anne-Laure Blin, M. Matthieu Bloch, M. Manuel Bompard, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Alma Dufour, Mme Sophie Errante, M. Emmanuel Fernandes, M. Moerani Frébault, Mme Florence Goulet, M. Bastien Lachaud, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Isabelle Rauch, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, M. Boris Vallaud

Assistait également à la réunion. - M. Christophe Naegelen